



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL  
Procès-verbal de la Saison 2024/2025  
SECTION U12-U13  
**COMMISSION COMPETITIONS JEUNES**

*Réunion du jeudi 17 Octobre 2025*

**Présents** : Messieurs Jean Luc BIDART, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN et Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U12 et U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non- utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

**Courriel de l'US FARGUES TOULENNE (519713) du 14.10.2024** qui s'interroge suite à la parution des poules et du règlement du CHALLENGE U13 PITCH.

**La commission remercie le Club pour ses propositions et précise qu'une réponse lui sera faite par la voie officielle.**



**DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL**  
*Procès-verbal de la Saison 2024/2025*  
**SECTION U12-U13**  
**COMMISSION COMPETITIONS JEUNES**

Courriel de Cédric BRAIDY, RTJ des GIRONDINS DE BORDEAUX (500211), du 15.10.2024 qui souhaite que l'équipe participant au Brassage U12 poule D puisse participer au Challenge de Gironde U13 D1 pour la deuxième phase. Cette demande est motivée par le fait que le support de compétition actuel ne serait pas adapté au niveau de jeu de cette équipe.

**La Commission rappelle que toute demande doit être faite par la messagerie officielle du club.** Le règlement du Challenge U13 du District de la Gironde précise que peuvent participer à ce Challenge les joueurs et joueuses U14F, U13 et U13F, U12 et U12F et U11 et U11F dans la limite de 3 (article 168 des Règlements Généraux de la FFF). L'équipe des Girondins de Bordeaux engagée en Brassage U12 est constituée en intégralité de joueurs U11. Une équipe ainsi constituée ne peut donc pas participer au Challenge U13.

De plus, accéder à cette demande obligerait à déclasser une équipe qui s'est régulièrement qualifiée pour participer au Challenge U13 D1. Ceci n'est pas envisageable. La Commission propose au FC GIRONDINS DE BORDEAUX d'engager cette équipe en niveau Global U11 pour la deuxième partie de saison. Ce niveau regroupera les meilleures équipes U11 de la Gironde.

Par ailleurs elle précise qu'une demande de dérogation exceptionnelle au titre de l'année 2025-2026 pourra être présentée pour cette équipe par le club des Girondins de Bordeaux.

**BRASSAGES NIVEAU 2**

**COURRIERS**

Courriel du FOOTBALL CLUB PINEUILH (582306) du 11.10.2024 qui déclare forfait pour la rencontre 29421028 U13 N2 Poule C opposant AS GENSAC MONTCARET 2 – FC PINEUILH 1

Courriel du FOOTBALL CLUB PINEUILH (582306) du 14.10.2024 qui déclare forfait général pour son équipe engagée en U13 N2 Poule C.

**La Commission décide de ne pas appliquer l'amende pour le forfait de la rencontre du 12.10.2024 et valide le forfait général de l'équipe U13 FC PINEUILH 1.**

Courriel de FL DES AUTHENTIQUES SPORTIFS HOSTENSOIS (881069) du 11.10.2024 qui déclare forfait pour la rencontre 29322668 U13 N2 Poule B opposant ABP ST MEDARD EN JALLES 2 - FL DES AUTHENTIQUES SPORTIFS HOSTENSOIS 1

**La Commission valide le forfait.**

**FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES (3<sup>ème</sup> RAPPEL)**

Date	Poule	Match	Club	Recevant	Equipe	Club	Visiteur	Equipe
28/09/2024	Poule D	29440623	580630	GRAND ST EMILION	2	518683	ROUGES DE LIBOURNE	2

**FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES (2<sup>ème</sup> RAPPEL)**

Date	Poule	Match	Club	Recevant	Equipe	Club	Visiteur	Equipe
05/10/2024	Poule O	29331839	518036	AS TAILLANAISE	4	511449	US CENON	2



**DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL**  
*Procès-verbal de la Saison 2024/2025*  
**SECTION U12-U13**  
**COMMISSION COMPETITIONS JEUNES**

*Décisions administratives*

Date	Compétition	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
12/10/2024	U13 N2	Poule B	29322668	881068	FLASH HOSTENSOIS	1	Forfait 1er et 2ème match	46 €
12/10/2024	U13 N2	Poule C	29421028	582306	FC PINEUILH	1	Forfait Général	115 €
12/10/2024	U13 N2	Poule A	29292564	506296	FC. BIGANOS	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,50 €
28/09/2024	U13 N2	Poule D	29440623	580630	GRAND SAINT EMILIONNAIS	2	Feuille de match en retard	46 €
05/10/2024	U13 N2	Poule O	29331839	518036	AS TAILLANAISE	4	Feuille de match en retard	46 €

**BRASSAGES U12**

**COURRIERS**

**Courriel de FC CUBZAC LES PONTS (537774) du 11.10.2024** qui déclare forfait pour la rencontre 29471892 U12 Poule B opposant FC ESTUAIRE / HAUTE GIRONDE 23 - FC CUBZAC LES PONTS  
**La Commission valide le forfait.**

*Décisions administratives*

Date	Compétition	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
12/10/2024	U12	Poule B	29420395	505554	FC LOUBESIEN	22	Absence du rapport de constat d'échec	46 €
12/10/2024	U12	Poule B	29420395	505554	FC LOUBESIEN	22	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,50 €
12/10/2024	U12	Poule B	29420395	582752	ES FRONSADAIS	23	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,50 €
12/10/2024	U12	Poule B	29471892	537774	FC CUBZAC LES PONTS	22	Forfait 1er et 2ème match	46 €
12/10/2024	U12	Poule D	29420413	500211	FC GIRONDINS DE BORDEAUX	24	Absence du rapport de constat d'échec	46 €
12/10/2024	U12	Poule D	29420413	500211	FC GIRONDINS DE BORDEAUX	24	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,50 €

**Nicolas LATOURNERIE**  
Animateur de la Commission Compétitions jeunes

**Robert RITTIMANN**  
Secrétaire U12-U13